

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Crédit photo : G. BODILUS/AESN

Signature du contrat de territoire "Eure Aval et Oison"

UN PROGRAMME DE 5,9 MILLIONS D'EUROS ET 46 ACTIONS POUR RESTAURER LES RIVIÈRES, LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Le 30 octobre 2025, la Communauté d'agglomération Seine-Eure, la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Eure et l'agence de l'eau Seine-Normandie signent le contrat de territoire "Eure Aval et Oison", **un programme de 5,9 millions d'euros comprenant 46 actions, qui fixe une feuille de route jusqu'en 2030 pour restaurer les rivières, les zones humides et protéger la ressource en eau.**

Sur un territoire de plus de 300 km² et une centaine de kilomètres de cours d'eau, les partenaires s'engagent à **rétablir la continuité écologique de l'Eure et de l'Oison, à restaurer les champs d'expansion des crues, à recréer 17 hectares de zones humides et à renforcer la résilience du territoire face au changement climatique.**

Le contrat intègre un volet ambitieux de sobriété en eau, avec un objectif de **-14 % de prélèvements d'ici 2030**, la généralisation de la télérelève des compteurs d'eau et l'accompagnement des communes et des industriels pour réduire leurs consommations.

Pour conduire ce programme, **4,25 équivalents-temps-plein sont mobilisés : quatre animateurs dédiés aux milieux aquatiques et un poste partiel consacré à la sobriété.** Ils assureront le suivi écologique, la coordination des travaux et la sensibilisation du grand public.

Pascale Faucher, directrice territoriale Seine-Aval de l'agence de l'eau Seine-Normandie, souligne : *"Ce contrat illustre une manière d'agir à l'échelle d'un bassin versant, en réunissant autour d'un même cadre d'action les collectivités, la fédération de pêche et les partenaires techniques. Il met en cohérence la restauration des milieux aquatiques, la gestion des zones humides et la sobriété en eau, pour obtenir des résultats mesurables sur la qualité des rivières et la préservation de la ressource."*

DES ENJEUX ÉTROITEMENT LIÉS ENTRE MILIEUX ET RESSOURCE

Des pressions multiples sur les milieux et la ressource

Sur le bassin de l'Eure aval et de l'Oison, les cours d'eau conservent la trace d'aménagements anciens et d'activités qui ont modifié leur fonctionnement naturel.

Les rectifications du lit, la multiplication d'ouvrages hydrauliques et l'uniformisation des berges ont perturbé la dynamique des rivières et limité la circulation des poissons ; ces pressions se concentrent notamment autour de Louviers, Val-de-Reuil et Acquigny, où la succession de seuils et de moulins freine l'écoulement de l'eau.

S'y ajoutent des **pollutions ponctuelles par les matières organiques et des pollutions diffuses** issues du ruissellement agricole ou urbain ; dans la partie aval de l'Eure, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), provenant notamment des surfaces routières et des combustions, altèrent la qualité chimique des eaux.

La ressource souterraine destinée à l'eau potable est elle aussi sous pression : sur le secteur de Cailly-sur-Eure, les analyses montrent des concentrations en **nitrates** entre 30 et 37 mg/l et des concentrations en **pesticides** jusqu'à 0,28 µg/l, dont des résidus de chloridazone ou de chlorothalonil ; un dépassement ponctuel en chlortoluron a également été observé en 2024. Ces résultats traduisent la **persistance de polluants anciens et l'impact durable des pratiques passées**, dans un contexte où la ressource se raréfie sous l'**effet répété des sécheresses**.

Les enjeux sont étroitement liés : améliorer la qualité des milieux aquatiques contribue à la régulation des crues, au soutien des étiages et à la recharge des nappes, tandis que la sobriété en eau limite les tensions sur la ressource et préserve la continuité des écosystèmes.

Le programme s'articule autour de **6 grands axes d'action** : la restauration de la continuité écologique, la restauration hydromorphologique et des champs d'expansion des crues, la préservation des zones humides, la connaissance et le suivi écologique, la sensibilisation des acteurs et la sobriété en eau.



Rétablir la continuité écologique des rivières

Sur l'Eure aval et l'Oison, le contrat de territoire ouvre une nouvelle étape pour **reconnecter les cours d'eau à leur fonctionnement naturel**. L'objectif est de permettre à l'eau, aux sédiments et aux poissons de circuler à nouveau librement, **condition essentielle au bon état écologique**. Les interventions portent sur la suppression ou l'aménagement de plusieurs ouvrages hydrauliques anciens, identifiés comme prioritaires pour la migration piscicole et la restauration des habitats aquatiques. **Sur l'Eure, trois sites majeurs sont concernés dans le secteur de Louviers et de Val-de-Reuil ; sur l'Oison, un ancien étang sera effacé pour redonner place au lit naturel de la rivière.**

Ces opérations sont accompagnées d'**études de conception et de maîtrise d'œuvre** afin d'adapter les solutions à chaque configuration hydraulique et patrimoniale.

Un budget de 1,45 M€ est consacré à cet enjeu, avec des objectifs précis : deux études de restauration, un effacement d'ouvrage et quatre ouvrages rendus franchissables pour les poissons.

À terme, ces aménagements doivent rétablir la continuité écologique sur les tronçons les plus dégradés, restaurer des zones de courant et de frayère, et renforcer la capacité d'auto-entretien des rivières.

2

Redonner de l'espace aux rivières

Dans le cadre des contrats de territoire, l'agence de l'eau Seine-Normandie peut financer **jusqu'à 90% des dépenses éligibles pour les projets de restauration des milieux aquatiques les plus ambitieux**



Crédit photo : NH/AESN

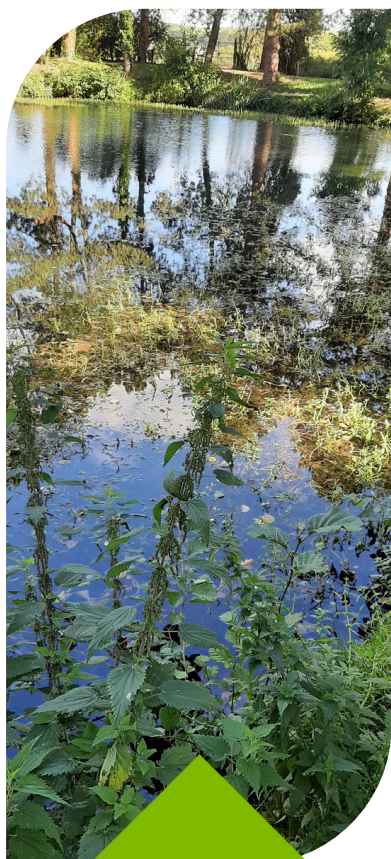
3

Préserver et restaurer les zones humides

Les zones humides du bassin de l'Eure aval et de l'Oison jouent un rôle essentiel dans la régulation des crues, la qualité de l'eau et la biodiversité. Pourtant, nombre d'entre elles ont été asséchées, comblées ou dégradées au fil du temps. Le contrat de territoire vise à en améliorer la connaissance, la protection et la gestion à long terme. Les actions prévues couvrent un large spectre : **inventaires de zones humides, acquisitions foncières, plans de gestion et travaux de restauration écologique**. Ces démarches permettront d'identifier les secteurs à enjeux, d'en assurer la maîtrise foncière et d'y restaurer les fonctions hydrologiques et écologiques.

Plus de 17 ha de zones humides seront ainsi protégés ou restaurés : 13 ha dans la vallée de l'Eure et 4 ha dans la vallée de l'Oison, en cohérence avec la stratégie foncière de la collectivité. Les interventions incluent également la **restauration d'une mare par an et la mise en œuvre de plans de gestion écologique pour les sites identifiés**.

L'étang d'Acquigny, reconnu pour son intérêt écologique, fait aussi l'objet d'un **suivi et d'une animation confiés à la Fédération de pêche de l'Eure**. Doté d'un **budget de plus d'1 M€**, cet enjeu associe les acteurs locaux – collectivités, conservatoire d'espaces naturels, associations et agriculteurs – dans une logique de gestion concertée.



Améliorer la connaissance et le suivi écologique des milieux

Comprendre le fonctionnement des rivières et suivre l'évolution des milieux sont des conditions essentielles pour mesurer l'efficacité des actions engagées. Le contrat de territoire prévoit ainsi plusieurs études et dispositifs de suivi écologique destinés à mieux connaître les écosystèmes aquatiques et à ajuster les interventions dans le temps.

Un budget de 256 000 € est consacré à cet enjeu. Il couvre des études globales sur l'écologie et l'hydrologie, la mise en place d'un système de vidéocomptage sur le site des Joncquets à Louviers pour observer la remontée des poissons migrateurs, ainsi que des suivis piscicoles et faunistiques réalisés par la Fédération de pêche de l'Eure et le Groupement mammalogique de Normandie.

Ces travaux permettront également d'identifier les zones de surmortalité routière pour la petite faune et d'expérimenter des aménagements de passages à loutres et à amphibiens.

L'ensemble de ces suivis vise à renforcer la connaissance du territoire et à alimenter une évaluation écologique partagée des résultats du contrat.



Sensibiliser aux enjeux "Eau et Climat"

Informar, mobiliser et former les acteurs du territoire constituent un levier essentiel pour renforcer la culture de l'eau et du climat. Le contrat de territoire prévoit plusieurs actions de sensibilisation du grand public et des élus, afin d'ancrer les enjeux environnementaux dans les pratiques locales.

Doté d'un **budget de 65 000 €**, ce volet finance la mise en œuvre du Plan local d'éducation à la nature (PLEN) porté par l'agglomération Seine-Eure, qui propose des animations et des événements autour des rivières et des zones humides.

Des journées "Eau, climat, biodiversité" seront également organisées à destination des élus du territoire, notamment après les prochaines élections municipales, pour favoriser une meilleure appropriation des politiques de gestion de l'eau et de la biodiversité.



Sobriété et protection de la ressource en eau

Mise en œuvre et suivi du contrat

La mise en œuvre du contrat s'appuie sur une animation technique et territoriale renforcée. **L'agglomération Seine-Eure mobilise 4,25 équivalents-temps-plein : quatre animateurs pour les rivières et zones humides, et un quart de poste dédié à la sobriété en eau.** Ces agents coordonnent le suivi des actions, accompagnent les maîtres d'ouvrage et assurent la concertation avec les partenaires locaux.

Le contrat prévoit également la tenue d'un comité de pilotage annuel, associant les signataires et les cofinanceurs, chargé d'examiner l'avancement des actions, les résultats obtenus et les éventuels ajustements nécessaires.

Une évaluation à mi-parcours permettra de mesurer les progrès réalisés, tandis qu'un bilan technique et financier complet sera établi à la clôture du programme fin 2030.

Ce volet, doté d'un budget de 675 000 €, s'appuie sur la stratégie de sobriété adoptée par l'agglomération Seine-Eure en mai 2025, qui fixe un **objectif de -14 % de prélèvements d'eau d'ici 2030.**

Le programme prévoit à la fois des **études et travaux d'économies d'eau**, la **généralisation de la télérelève à l'ensemble des abonnés d'ici 2027**, et un **accompagnement des communes et acteurs économiques du territoire pour identifier les gisements d'économies d'eau.**

Chaque année, une dizaine de communes et deux entreprises seront auditées, tandis que des animations auprès du grand public et des élus rappelleront les gestes essentiels pour réduire la consommation d'eau potable.

Sur le **secteur de Cailly-sur-Eure**, où l'eau souterraine alimente la production d'eau potable, la **collectivité poursuit son travail de protection de la ressource en lien avec les agriculteurs : développement de cultures à bas niveau d'intrants (BNI) sur 5 % de la surface agricole utile, acquisitions foncières dans les zones de captage et animation spécifique pour limiter les transferts de polluants vers la nappe.**



PILOTAGE & ACCOMPAGNEMENT : QUI FAIT QUOI ?

La Communauté d'agglomération Seine-Eure

Créée en 1919, la Communauté d'agglomération Seine-Eure regroupe 60 communes et près de 105 000 habitants autour de Louviers et Val-de-Reuil. Dotée de compétences en matière d'eau, d'assainissement, d'environnement et de développement durable, elle conduit depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de la préservation de la ressource et de la restauration des milieux naturels.

Son service "Rivières et milieux naturels" intervient sur la gestion et la restauration des berges, zones humides et continuités écologiques, tout en animant des programmes de sensibilisation et de gestion durable des eaux pluviales. L'agglomération anime également la stratégie locale de sobriété en eau, visant la réduction des prélèvements et la sécurisation de la ressource.

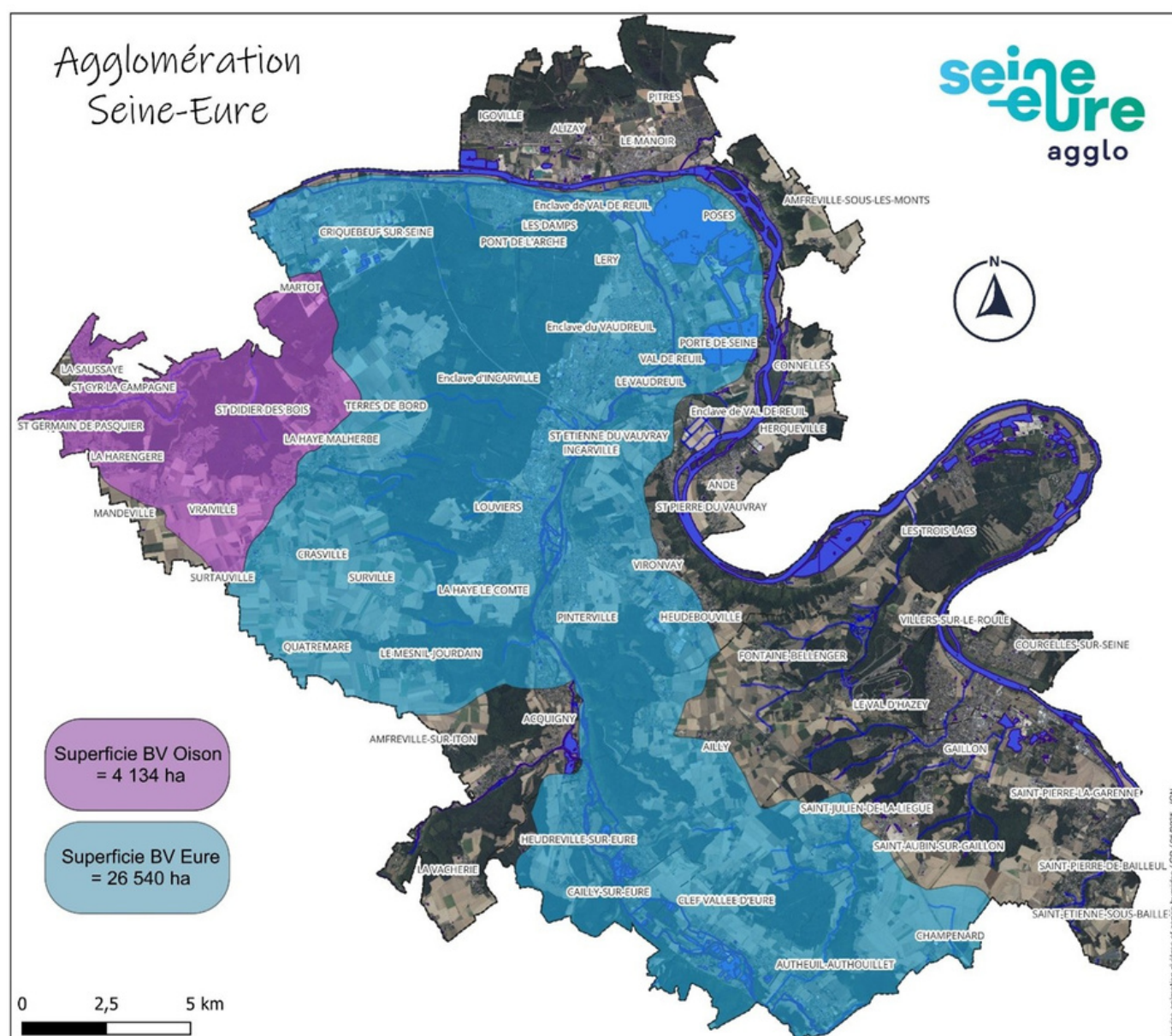
www.agglo-seine-eure.fr

La Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Eure

Reconnue d'utilité publique, la Fédération départementale de l'Eure fédère plus de 20 associations agréées (AAPPMA) et représente près de 7 000 pêcheurs sur l'ensemble du département. Elle agit pour la protection des milieux aquatiques, la gestion piscicole et la promotion du loisir pêche, en lien étroit avec les collectivités et les acteurs de l'eau.

Ses équipes mènent des études de suivi piscicole, des opérations de restauration écologique et des animations de sensibilisation sur la biodiversité aquatique. Elle contribue également à la gestion et au suivi de sites naturels comme l'étang d'Acquigny, inscrit au contrat de territoire.

www.eure-peche.com



L'agence de l'eau Seine-Normandie

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'Etat, elle contribue à définir la politique de l'eau du bassin Seine-Normandie avec le comité de bassin, en élaborant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Pour mettre en œuvre cette politique, l'agence accompagne techniquement et financièrement, les projets des collectivités, industriels, agriculteurs ou associations grâce aux redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers selon leurs prélèvements et leurs rejets. Ces financements, organisés dans un programme de six ans, soutiennent notamment la performance des systèmes d'assainissement, la réduction des pollutions diffuses, la préservation des captages, la restauration des rivières et zones humides, ainsi que l'adaptation des territoires au changement climatique. Le 12^e programme "Eau, Climat & Biodiversité" (2025-2030) met l'accent sur la sobriété, la protection de l'eau potable et la biodiversité.

L'agence développe également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée. L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.

www.eau-seine-normandie.fr



CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau
Seine-Normandie

petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

Seine Eure Agglo

[Giovanna.Berdeaux
@seine-eure.com](mailto:Giovanna.Berdeaux@seine-eure.com)
06 72 61 30 06

